



UNION INTERPARLEMENTAIRE
114^{ème} Assemblée et réunions connexes
Nairobi, 4 - 12 mai 2006



CL/178/C.1
7 janvier 2006

CONVOCAATION
178^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR DE L'UNION
INTERPARLEMENTAIRE
Nairobi, 8 et 12 mai 2006

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 178^{ème} session au *Kenyatta International Conference Centre (KICC)* à Nairobi (Kenya).

Le Conseil directeur tiendra une première séance le lundi 8 mai de 9 à 10 heures et une deuxième séance le vendredi 12 mai de 10 à 13 heures et de 15 à 16 heures.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 8 mai 2006 au plus tard, afin que le Secrétariat puisse mettre à jour la liste des membres du Conseil directeur.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

* Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

2. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 245^{ème} session (octobre 2005), est le suivant :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la 177^{ème} session du Conseil directeur**
Les membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 177^{ème} session (CL/177/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 178^{ème} session.
3. **Propositions pour l'élection du Président de la 114^{ème} Assemblée**
4. **Questions relatives aux Membres de l'Union**
 - a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
 - b) Situation de certains Membres*Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.*
5. **Rapport du Président**
 - a) Sur ses activités depuis la 177^{ème} session du Conseil directeur
 - b) Sur les activités du Comité exécutif*Le Conseil directeur sera saisi du rapport du Président sur ses activités et oralement informé des activités du Comité exécutif.*
6. **Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2005**
Le Conseil directeur sera saisi du rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2005.
7. **Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP**
8. **Coopération avec les Nations Unies**
Le Conseil directeur sera saisi d'un rapport à ce sujet.
9. **Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire**
Le Conseil directeur sera saisi du rapport du Groupe de travail du Président sur la réforme.
10. **Résultats financiers de l'exercice 2005**
Le Conseil directeur sera saisi du rapport des vérificateurs des comptes de l'UIP pour 2005.
11. **Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires**
12. **Activités des organes pléniers et comités spécialisés**
Le Conseil examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants :
 - a) Réunion des Femmes parlementaires

- b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
- c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
- e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- f) Groupe du partenariat

13. 115^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 16-18 octobre 2006)

14. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

Le Conseil directeur passera en revue le calendrier de réunions prévu au programme de l'UIP et examinera toute proposition de réunion future.

15. Election du Secrétaire général de l'Union interparlementaire

(1^{er} juillet 2006 - 30 juin 2010)

Proposition du Comité exécutif (cf. Articles 21i) et 24.2h) des Statuts et Article 3 du Règlement du Secrétariat.

3. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

4. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux membres à l'avance.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Pier Ferdinando CASINI
Président
de l'Union interparlementaire

Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire